



Aéroports de Paris

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Participation aux bénéfices : Tous pour les patrons... ...ou le premier étage de la fusée PEG n'a pas décollé ?

Notre « gentil » Président a voulu nous faire un « cadeau du jour de l'an » et a obtenu du gouvernement un décret entre Noël et le jour de l'an de façon à nous faire bénéficier de la participation aux bénéfices de l'entreprise...

Bien entendu, ce cadeau a un goût empoisonné puisque l'argent sera bloqué pendant 5 ou 8 ans sur le compte d'épargne de l'entreprise et fait partie des différents dispositifs visant à alimenter la pompe à actions d'ADP (voir 4 pages FO).

Toutefois, malgré une équation à plusieurs inconnues, qui ne garantit pas l'avenir, la part de bénéfices à redistribuer au titre de 2005 et de l'ordre de **7, 7 millions d'euros**, soit environ de **950 euros** par agent. Ce n'est donc pas négligeable, même si les agents toucheront véritablement leur « part » au plus tôt en 2010.

Sans accord ???

Sans accord signé, le montant sera calculé en prenant une base « sèche », traitements de base bruts, et sera hiérarchisé. Les plus bas salaires (exécution simple) percevront environ **500 euros**, les plus hauts salaires (directeurs) percevront **5000 euros**. Le tout proratisé en fonction du temps de travail effectif, déduction faite des congés sans solde, maladie, longue formation, grève...

La demande des organisations syndicales

Les organisations syndicales, signataires ou pas des différents dispositifs de participation aux résultats de l'entreprise, (intéressement, ADPargne...) ont demandé dans leur grande majorité, que les absences maladies et pour formation ne soient pas décomptées, et surtout exigé une répartition égalitaire pour tous. La majorité des syndicats a revendiqué une distribution uniforme.

L'accord à la signature

La Direction a indiqué ce jour qu'elle n'irait pas plus loin dans une répartition plus égalitaire, et a proposé **30% uniforme, 70% hiérarchisé**, soit **725 euros** pour les plus petits salaires, et **2750** pour les plus hauts. Rien concernant la proratisation.

Pourtant, plusieurs syndicats ont clairement indiqué qu'avec une uniformisation à 50%, ils reverraient leur position. Mais la direction a fermé les négociations.

On peut donc s'interroger légitimement sur la volonté réelle de la direction de parvenir à un accord.

En l'absence d'accord, qui seront les grands gagnants ? Ceux qui toucheront le gros lot, quoi qu'il arrive...et le vieil adage se confirme : l'argent attire l'argent.

Roissy, le 01 février 2006

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Tél. 0148621479 Fax 0148622044 site internet : <http://foadp.free.fr>

Courriels : fo.roissy@tiscali.fr

fo.adp@free.fr

Intranet : forj@adp.fr

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0149750659 Fax 0149750256

foadp@free.fr

fool@adp.fr